

L'entretien en vue de l'habilitation provisoire

I – Description de l'épreuve :

A) Habilitation provisoire : l'entretien

L'entretien permet de vérifier les compétences linguistiques et culturelles des candidats, ainsi que leur connaissance des textes officiels.

L'entretien se déroule en quatre parties:

1) Ecoute et restitution d'un document sonore

Il s'agit d'un document sonore authentique.

Le candidat écoute le document deux fois **et peut prendre des notes**.

Enfin le candidat restitue devant le jury, dans la langue vivante étrangère, un compte-rendu aussi fidèle que possible du document.

2) Entretien avec les membres du jury en anglais

Un dialogue s'engage avec les membres du jury. Le candidat pourra faire référence à son expérience personnelle puis d'autres thèmes pourront être abordés, en particulier ceux faisant référence à la connaissance des pays dans lesquels la langue vivante étrangère est parlée (références culturelles, traditions et coutumes, vie quotidienne, etc.).

- ⇒ Restituer en anglais ce que le candidat a compris.
- ⇒ Discussion en anglais au sujet de ce que le candidat connaît de la culture anglo-saxonne, de ses loisirs, de ses goûts.
- ⇒ Faire attention à son accent et au respect des intonations, **à la correction syntaxique**.

3) Connaissance des textes officiels en français

Cette partie de l'épreuve s'effectuera en français et portera sur les textes officiels suivants :

[BO HS N° 3 Du 19 juin 2008](#)

[BO n° 8 du 30 août 2007](#) (pages 20 à 33 pour l'anglais)

A l'issue de chaque entretien d'habilitation provisoire, les **deux** membres de la commission établissent un rapport faisant apparaître la mention habilité provisoire ou non habilité.

La commission peut conseiller une formation linguistique.

B) Habilitation définitive : visite de classe en situation d'enseignement de l'anglais.

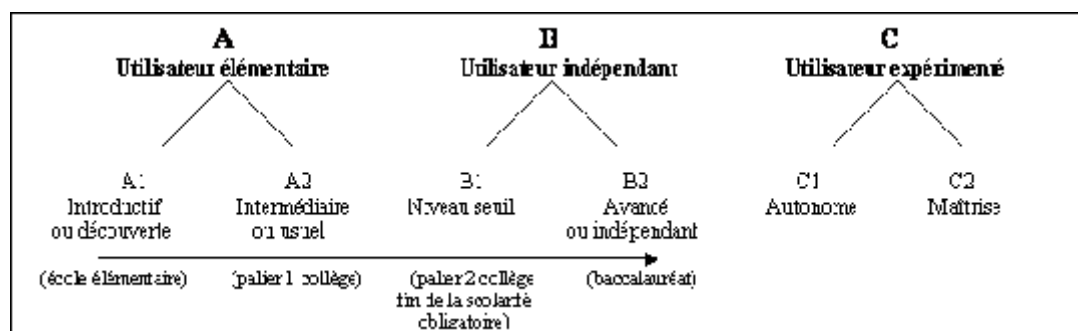
Le candidat devra être capable de proposer et de mettre en oeuvre des types d'activités compatibles avec l'âge des apprenants à partir de supports qui reflètent la culture et la civilisation du pays dont il enseigne la langue.

*L'habilitation provisoire deviendra habilitation définitive une fois que **le PE** aura été vu en **classe**, ce qui permettra d'attester de ses aptitudes pédagogiques pour enseigner une langue vivante dans les écoles **élémentaires**. Cette visite de classe sera suivie d'un entretien.*

II - Des outils d'aide à la préparation à l'habilitation

A) Niveau attendu des enseignants lors de l'habilitation

L'échelle de compétence langagière globale du cadre européen fait apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs.



Le Cadre européen, grâce aux descripteurs de compétences qu'il présente pour chaque niveau, permet d'asseoir sur une base solide et objective la reconnaissance réciproque des qualifications en langue

Le niveau attendu des enseignants se présentant à l'habilitation se situe entre les niveaux B1 et B2 du cadre européen.

- A1 : niveau attendu en fin de CM2
- A2 : niveau attendu en fin de 5ème
- B1 : niveau attendu en fin de 3ème
- B2 : niveau attendu en fin de terminale.

B) Supports d'entraînement

Pour se préparer à l'épreuve d'écoute de documents authentiques, voici une liste de sites qui proposent des ressources:

http://www.ia78.ac-versailles.fr/langue/habil.asp?id_menu=5&id_site=8

<http://www.audio-lingua.eu/>

<http://www.breakingnewsenglish.com>

<http://www.bbclearningenglish.com>

<http://www.podcastsinenglish.com>

<http://www.englishaddicts.com>

<http://www.youtube.com/voalearningenglish>

<http://www.voiceofamerica.biz>